

Conseil Municipal du 28 Janvier 2020

Présents : Mr Milet, Mr de Vallavieille, Mme Gournay, Mr Jamet, Mme Rolland, Mme Plaisance, Mr Lesseline, Mr Martin, Mr Férey, Mr Leconte.

Absents : Mr Harel, Mme Letourneur, Mr Vasche.

1 Approbation compte rendu du conseil municipal

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil du 4 janvier dernier.

2 Petites cités de caractère

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède tous les atouts pour être désignée « petites cités de caractère », mais que pour obtenir cette marque il faut être reconnu comme Site Patrimonial Remarquable (SPR). De ce fait, deux procédures distinctes, mais qui peuvent être menées parallèlement doivent être mises en place. Pour créer un site patrimonial remarquable, il est obligatoire de réaliser une étude qui déterminera le périmètre et les règles qui s'appliqueront aux aménagements d'urbanisme. Celle-ci serait ensuite soumise à la Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture qui proposerait soit un plan de sauvegarde et de mise en valeur, soit un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine. Ce document serait intégré dans le PLUI, qui relève de la compétence de la CCBDC qui prendrait en charge financièrement cette étude SPR. Monsieur le Maire distribue un document retraçant la procédure à suivre pour obtenir l'homologation « petites cités de caractères » et précise qu'une personne du Conseil Départemental est spécialisée pour nous aider dans ces dossiers et que c'est le Conseil Départemental qui financerait et qui mettrait en place la communication autour de cette « marque ». Monsieur le Maire ajoute que la marque peut être attribuée avant d'avoir réalisé l'ensemble des aménagements prévus initialement. La première étape étant la prise de contact avec l'association « Petites Cités de Caractère », Monsieur le Maire propose trois solutions aux conseillers municipaux : 1 – l'abandon total du projet 2- la mise en sommeil du projet jusqu'aux prochaines élections municipales 3 – la poursuite de la démarche et le lancement de la première étape. Après discussion, il est décidé avec 9 pour et 1 abstention de réaliser la prise de contact avec l'association et d'attendre pour le lancement de la procédure Site Patrimonial Remarquable.

3 Aménagement bar-épicerie

Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Jérémy DUBOIS de se joindre à l'assemblée pour présenter son projet d'épicerie-bar. Après avoir retracé son parcours personnel et professionnel, Monsieur Dubois fait un état des travaux en cours de réalisation (cloisons, électricité...). Celui-ci expose à l'ensemble des conseillers ses ambitions et notamment l'ouverture d'une épicerie de dépannage pour les Montois prioritairement avec des produits locaux ainsi que la mise en avant des peintures historiques que les touristes pourront découvrir lors d'achats de produits régionaux. Il précise qu'il détiendra un totem Française des Jeux et qu'il souhaite vendre quelques journaux et magazines. Monsieur Dubois propose d'adapter ses activités selon la demande des habitants (dans des proportions raisonnables). Le commerce sera fermé le dimanche après-midi et le lundi. Pour finir, il précise que l'étage lui sera réservé pour la partie habitation privée. Le conseil municipal le remercie pour son intervention et l'encourage dans sa démarche.

4 Musée

- **Recrutements** : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une personne a pris ses fonctions il y a quelques jours comme responsable du musée. Il s'agit de Monsieur Stéphane Simonnet, qui a une bonne expérience dans le domaine historique et qui a déjà beaucoup de relations avec les partenaires extérieurs. Ayant une activité secondaire, celui-ci a signé un CDD à 28/35 (4 jours/semaine).

Monsieur de Vallavieille ajoute que deux autres postes d'agent d'accueil / guide sont pourvus également avec l'arrivée de Madame Charlène Bodin et Monsieur Guillaume Moreau.

- Devis : Monsieur de Vallavieille présente un devis aux conseillers pour remplacer 4 écrans vétustes pour un montant de 1170€ HT ainsi qu'un autre devis pour la fabrication de capotage et la fourniture de casquette (pare-soleil) sur 9 écrans pour un montant de 3863.19€ HT. Le conseil municipal accepte l'ensemble des devis.

- Travaux : Monsieur le Maire rappelle aux conseillers qu'il y a toujours des infiltrations d'eau du côté de la boutique et que pour résoudre ce problème dû à la porosité du béton de 1994, il serait nécessaire de procéder à un nettoyage des façades du musée et à l'application d'un hydrofuge. Un devis fourni par l'entreprise Pack TPG Bio, spécialisée dans ce domaine, s'élève à 12 347.03€ HT. Le conseil municipal valide ce devis. Monsieur de Vallavieille précise que des travaux complémentaires seront à faire pour dégager le pied du mur pour qu'un produit d'étanchéité soit bien appliqué sur la totalité de la paroi.

- Tarifs entrées musée : Suite à un contrôle des régies, la trésorerie de Ste Mère Eglise nous a demandé de réactualiser la délibération sur les tarifs du musée en y intégrant les entrées gratuites. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette modification et décide d'ajouter à la précédente délibération la gratuité pour : les enfants de moins de 6 ans, les accompagnateurs de groupes, les accompagnateurs de personnes handicapés, la presse, les professionnels du tourisme, les VIP, les Vétérans de la seconde guerre mondiale, et les habitants de Ste Marie du Mont.

5 Eclairage Utah

Madame Plaisance propose trois devis de la Sarlec aux conseillers municipaux.

- La fourniture et la pose de projecteur sur le hangar du musée en remplacement des bornes au sol : après discussion, il est décidé d'opter pour le projecteur de type Atlantique qui correspond plus aux attentes de qualité et de résistance au salin. Coût 3750€ HT auquel il sera ajouté le coût des fournitures de câbles, de coffret, de fourreau et de main-d'œuvre.
- La fourniture et la mise en place d'un mât acier galvanisé de 4m équipé d'une lanterne Charm Led, de façon à éclairer un point sombre aux abords du parking du personnel, ainsi que la dépose des bornes vétustes situées à proximité du hangar. Coût 2320 € HT.
- Changement de 3 lanternes du parking du personnel pour obtenir une uniformité (en LED). Coût 1905€ HT.

Le conseil municipal accepte l'ensemble de ces devis ainsi que la remise commerciale proposée par l'entreprise.

6 Aménagement Utah

Monsieur le maire informe le conseil que pour poursuivre dans le projet de réaménagement du site d'Utah, il est obligatoire de procéder à une étude géotechnique. Après consultation, uniquement deux entreprises ont répondu. Les deux ayant répondu parfaitement au cahier des charges, le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise ECR Environnement pour un devis de 10670€ HT. Le devis de l'entreprise Fondouest d'un montant de 13659€ HT étant jugé trop élevé.

7 Numéruées

- Suite à la réunion de la commission, il est proposé aux conseillers de poursuivre l'opération numéruée et de nommer les rues comme suit :

- * Holdy
- * Rue des Miquelots
- * Le Hameau Hubert
- * Route du Grand Vey
- * Le Grand Vey

- * Rue de Pouppeville
- * impasse de la Petite Dune
- * Route de Beauguillot
- * Route de la Petite Dune
- * Haudienville
- * Calais
- * La Madeleine
- * Route des Alliés
- * Brécourt
- * Le Cul Mouillé
- * L'escalgrain
- * Barone road

Le conseil accepte à l'unanimité l'ensemble des propositions.

7 Questions diverses

- Travaux épicerie-bar : Madame Plaisance étant personnellement intéressée par le dossier, quitte la séance. Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Dubois pourrait bénéficier de subventions du fond Leader à condition d'obtenir des aides publiques. Après explications données par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'accorder une aide financière au titre du dernier commerce de proximité de 3000€. Monsieur le Maire précise que cette décision fera l'objet d'une deuxième délibération courant 2020 lors du dépôt du montage financier définitif de Monsieur Dubois pour pouvoir déclencher le versement.

- Cyclisme : Monsieur le Maire présente trois « rendez-vous cyclos » qui se dérouleront en 2020. Le passage du tour de Normandie, la semaine du cyclotourisme du Cotentin du 2 au 9 août avec un prévisionnel de 10 000 cycles et le tour de la Manche. Monsieur le Maire précise que le tour de la Manche aura un départ d'étape à Utah le 15 mai et que l'association organisatrice demande une participation financière de 2000€. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- Déclaration d'intention d'aliéner : une demande est parvenue en mairie pour le bien de Monsieur Larose situé rue Eisenhower. Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas user de son droit de préemption.

- Budget : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la réunion de préparation des budgets aura lieu le 20 février à 14h00 et sera suivie du vote le 5 mars à 20h30.